



Baromètre 2021 de l'insertion des jeunes diplômé·e·s

La promotion 2019 frappée par la crise

■ En janvier 2021, un quart des diplômé·e·s Bac +5 de la promotion 2019 sont en recherche d'emploi

→ La recherche d'emploi des diplômé·e·s 2019 s'est complexifiée face à la dégradation du marché de l'emploi sous l'effet de la crise sanitaire.

→ Dans un contexte incertain, certains jeunes toujours sans emploi se retrouveront en concurrence avec les diplômé·e·s de la promotion 2020 qui arrivent sur le marché du travail, et bientôt la promotion 2021.

■ L'insertion des jeunes diplômé·e·s s'est très nettement dégradée en un an

→ 69 % des jeunes diplômé·e·s Bac +5 de la promotion 2019 étaient en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme contre 85 % de la promotion 2018, soit une chute de 16 points du taux d'emploi.

→ Les postes obtenus sont également plus précaires : 59 % des jeunes en emploi ont obtenu un CDI, soit 10 points de moins en un an.

→ Les diplômé·e·s de fin d'année (d'octobre à décembre 2019) ont un parcours d'insertion plus difficile que celles et ceux qui ont obtenu leur diplôme plus tôt.

→ Les disciplines de formation continuent de jouer un rôle clé dans l'insertion professionnelle. L'écart d'insertion entre les diplômé·e·s de sciences technologiques et les diplômé·e·s en lettre-langues-art atteint 21 points.

■ Les jeunes diplômé·e·s toujours en recherche d'emploi apparaissent particulièrement pessimistes

→ Les jeunes diplômé·e·s acceptent davantage de concessions (contrats courts, baisse de la rémunération...) qu'auparavant pour obtenir un emploi.

→ Les jeunes diplômé·e·s de la promotion 2019 toujours en recherche d'emploi apparaissent très inquiets : 56 % sont pessimistes quant à leur recherche d'emploi, soit une hausse de 15 points en un an, et le plus fort taux jamais enregistré sur cinq vagues d'interrogation.

Sommaire

01

Début 2021, une part importante des jeunes diplômé·e·s de la promotion 2019 sont encore en recherche d'emploi

02

L'insertion des jeunes diplômé·e·s s'est très nettement dégradée en un an

03

La crise a également dégradé la qualité de l'insertion des jeunes diplômé·e·s

04

Principaux éléments statistiques sur l'emploi occupé

Méthodologie

Cette 5^e vague du baromètre Apec de l'insertion des jeunes diplômé·e·s repose sur l'interrogation **de 1 000 jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 ou plus et de 500 jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +3/4, âgé·e·s de 20 à 30 ans au moment de l'enquête, ayant obtenu leur diplôme en 2019** et résidant en France métropolitaine. Seul·e·s les diplômé·e·s ayant terminé leurs études supérieures et étant soit en emploi, soit en recherche d'emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, étaient éligibles pour l'interrogation.

Les deux échantillons (Bac +3/4 et Bac +5) sont structurés selon des quotas par sexe, discipline de formation¹ et type d'établissement, et redressés sur

ces mêmes critères, afin d'être représentatifs de la population de jeunes sortant de l'enseignement supérieur. La structuration de l'échantillon est identique aux vagues précédentes.

Le questionnaire porte sur la situation professionnelle des jeunes diplômé·e·s telle qu'elle était, exactement 6 et 12 mois après l'obtention de leur diplôme, ainsi que sur leur situation début janvier 2021.

Le terrain en ligne a été mené entre le 18 janvier et le 16 février 2021 par l'institut Potloc, le recrutement des répondants ayant été mené sur les réseaux sociaux.

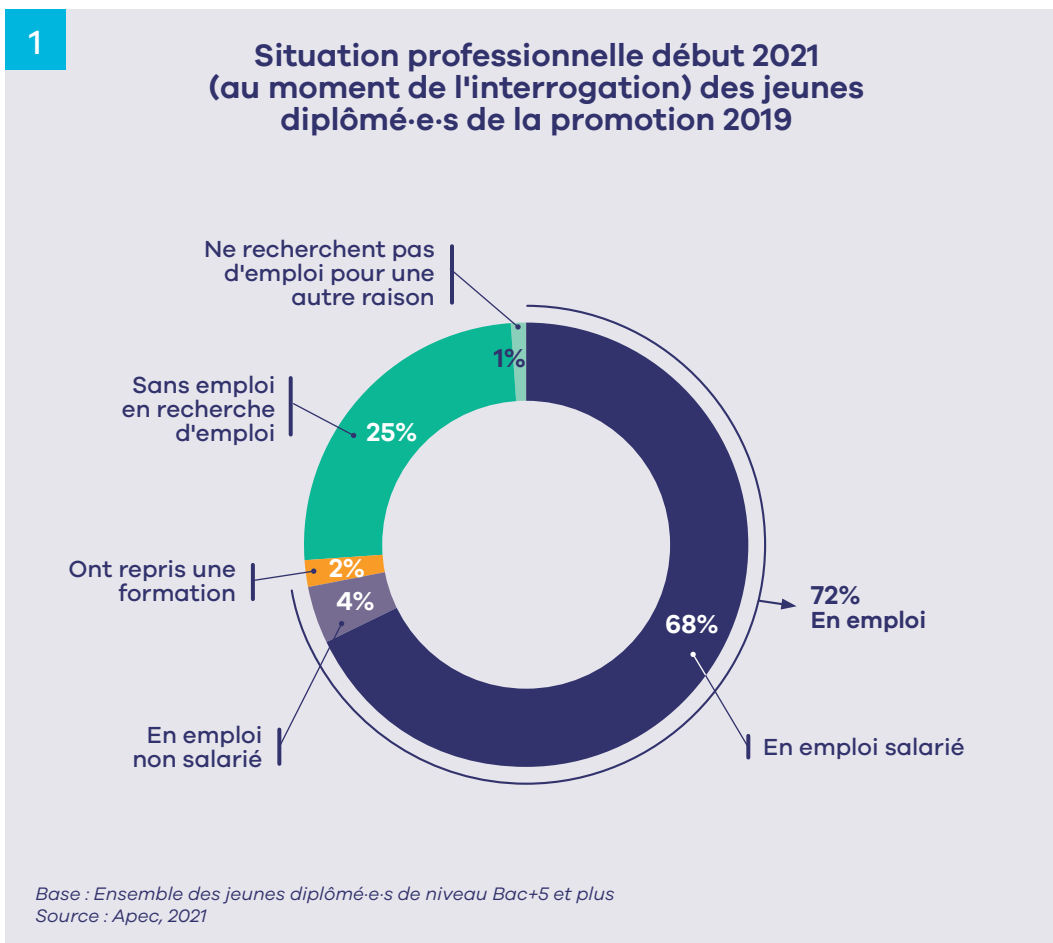
¹ Toutes les disciplines sont représentées dans l'échantillon, sauf le doctorat en médecine et les masters en ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation) menant aux carrières d'enseignant dans l'Éducation nationale.

01. Début 2021, une part importante des jeunes diplômé·e·s de la promotion 2019 sont encore en recherche d'emploi

En janvier 2021, 72 % des jeunes diplômé·e·s Bac +5 de la promotion 2019 occupent un emploi (un emploi salarié pour 68 %). Un quart d'entre eux sont sans emploi, en recherche d'un emploi **1**.

La situation des jeunes diplômé·e·s de 2019 qui sont toujours en recherche

d'emploi début 2021 pourrait encore se complexifier. Certains se retrouvent en concurrence avec celles et ceux de la promotion 2020, déjà arrivé·e·s sur le marché de l'emploi, ou bientôt avec la promotion 2021. Cela pourrait compliquer leur situation, en particulier pour celles et ceux recherchant leur premier emploi.



Les diplômé·e·s Bac +3/4

Lors de l'enquête début 2021, 71 % des jeunes sortis en 2019 de l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau Bac +3 ou 4 sont en emploi (69 % ont un emploi salarié). Ils sont 19 % à ne pas être en emploi et à en rechercher un. 6 % ont repris un parcours de formation et 4 % ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation.

02. L'insertion des jeunes diplômé·e·s s'est très nettement dégradée en un an

Une promotion qui s'est moins bien insérée en raison de la crise sanitaire

En lien avec la situation difficile du marché de l'emploi depuis le début de la crise sanitaire, l'accès à l'emploi des diplômé·e·s 2019 est en net recul, après plusieurs années de stabilité. La part des jeunes diplômé·e·s ayant déjà connu au moins une expérience professionnelle dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme baisse de 94 % à 86 % (-8 points) ². Ce taux d'insertion à 12 mois de 86 % est le plus bas enregistré depuis cinq ans.

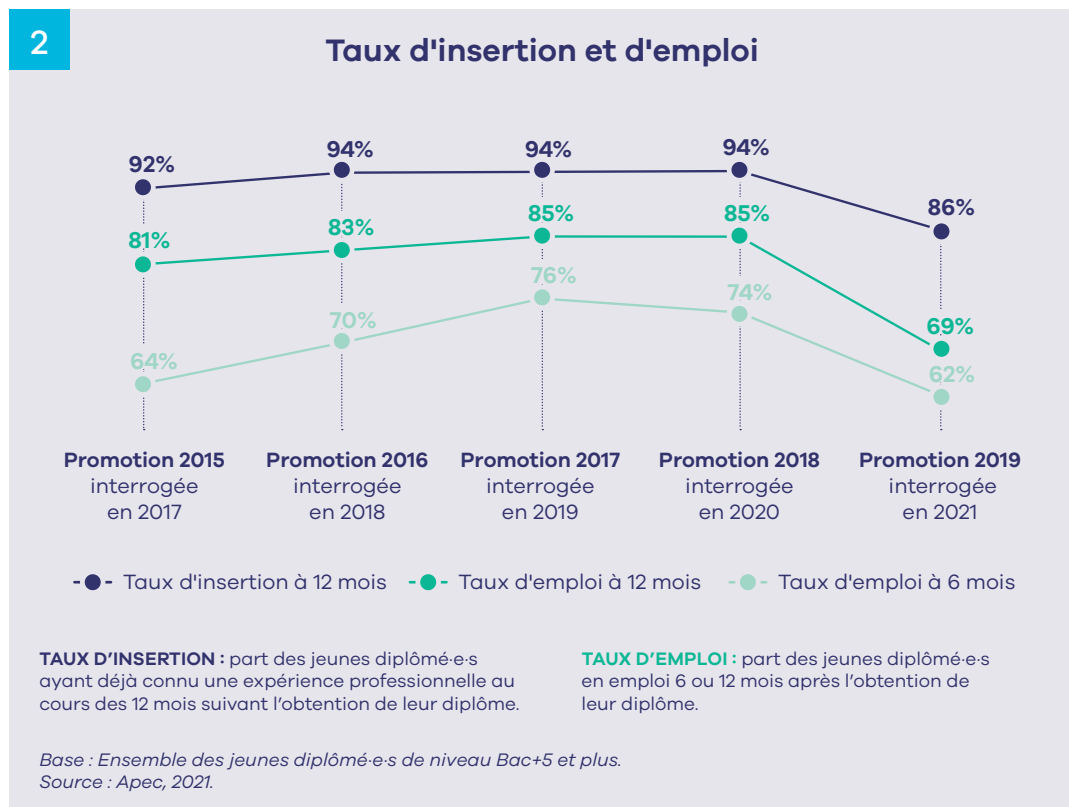
Autrement dit, la part des jeunes diplômé·e·s toujours en recherche de leur premier emploi a progressé. Ils sont trois fois plus nombreux en proportion par rapport à ceux de la promotion précédente : 14 % contre 5 %.

Les jeunes diplômé·e·s de 2019 ont eu plus de difficultés à trouver un emploi 6 mois après l'obtention de leur diplôme que ceux de la promotion précédente : 62 % sont en emploi

à cette échéance, contre 74 % de ceux de 2018 (-12 points en un an). La part des jeunes en emploi 12 mois après leur diplôme diminue également : seul·e·s 69 % des diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2019 sont en emploi à ce moment, *versus* 85 % pour celles et ceux de la promotion précédente (-16 points).

Non seulement les taux d'emploi à 6 et à 12 mois baissent, mais l'écart entre les deux se resserre. De 11 points pour la promotion 2018, il est de 7 points pour la promotion 2019. Autrement dit, alors que 6 mois après leur diplôme, 62 % des diplômé·e·s 2019 étaient en emploi, cette part n'a progressé que de 7 points (à 69 %) 6 mois plus tard.

Au global, la baisse plus marquée du taux d'emploi à 12 mois traduit le fait que celles et ceux qui n'ont pas trouvé un emploi rapidement (en moins de 6 mois) ont eu plus de



difficultés à s'insérer par la suite. Cela les a pénalisés davantage que dans les promotions précédentes, car les incertitudes liées

à la crise sanitaire ont rapidement limité les opportunités d'embauche pour les jeunes, et restreint leur accès à un emploi.

Les diplômé-e-s Bac +3/4

L'accès à l'emploi à 12 mois est également en retrait pour les jeunes sortis en 2019 de l'enseignement supérieur avec un diplôme de niveau Bac +3 ou 4 : 71 % contre 82 % pour la promotion précédente, soit une baisse de 11 points. L'emploi à 6 mois décroît aussi, mais dans une moindre mesure (68 % vs 70 %).

Les jeunes diplômé-e-s de fin d'année 2019 ont eu plus de difficultés à s'insérer que les diplômé-e-s avant septembre 2019

Les jeunes diplômé-e-s de la fin de l'année 2019 ont globalement eu un parcours d'insertion plus difficile que celles et ceux qui ont obtenu leur diplôme plus tôt. Ce contraste est fortement lié aux événements (crise sanitaire, conjoncture économique...) et au moment où ils ont eu à les affronter. Avec une entrée sur le marché du travail quelques mois avant le début de la crise, les jeunes ayant obtenu leur diplôme en septembre 2019 ou avant ont eu plus d'opportunités d'accéder à un emploi avant le déclenchement de la crise sanitaire et ont donc connu une insertion moins difficile que ceux de fin d'année.

Ainsi, 6 mois après l'obtention de leur diplôme, 66 % des diplômé-e-s de septembre ou avant occupaient un emploi contre seulement la moitié de celles et ceux de fin d'année (49 %) ³. Les diplômé-e-s de fin d'année, qui représentent plus d'un diplômé sur quatre (27 %) de la promotion 2019, contribuent vraisemblablement à tirer un peu vers le bas le taux d'emploi à 6 mois. En comparant la proportion en emploi des deux catégories de jeunes diplômé-e-s 12 mois après l'obtention de leur diplôme, l'écart diminue à 11 points (vs. 17 points à 6 mois).

3

Situation des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2019

		Ensemble des jeunes diplômé-e-s 2019	Mois d'obtention du diplôme	
			de janvier à septembre 2019	d'octobre à décembre 2019
12 mois après l'obtention de leur diplôme	En emploi	69%	72%	61%
	Sans emploi, en recherche	31%	28%	39%
6 mois après l'obtention de leur diplôme	En emploi	62%	66%	49%
	Sans emploi, en recherche	30%	25%	44%

Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac+5 et plus
Source : Apec, 2021

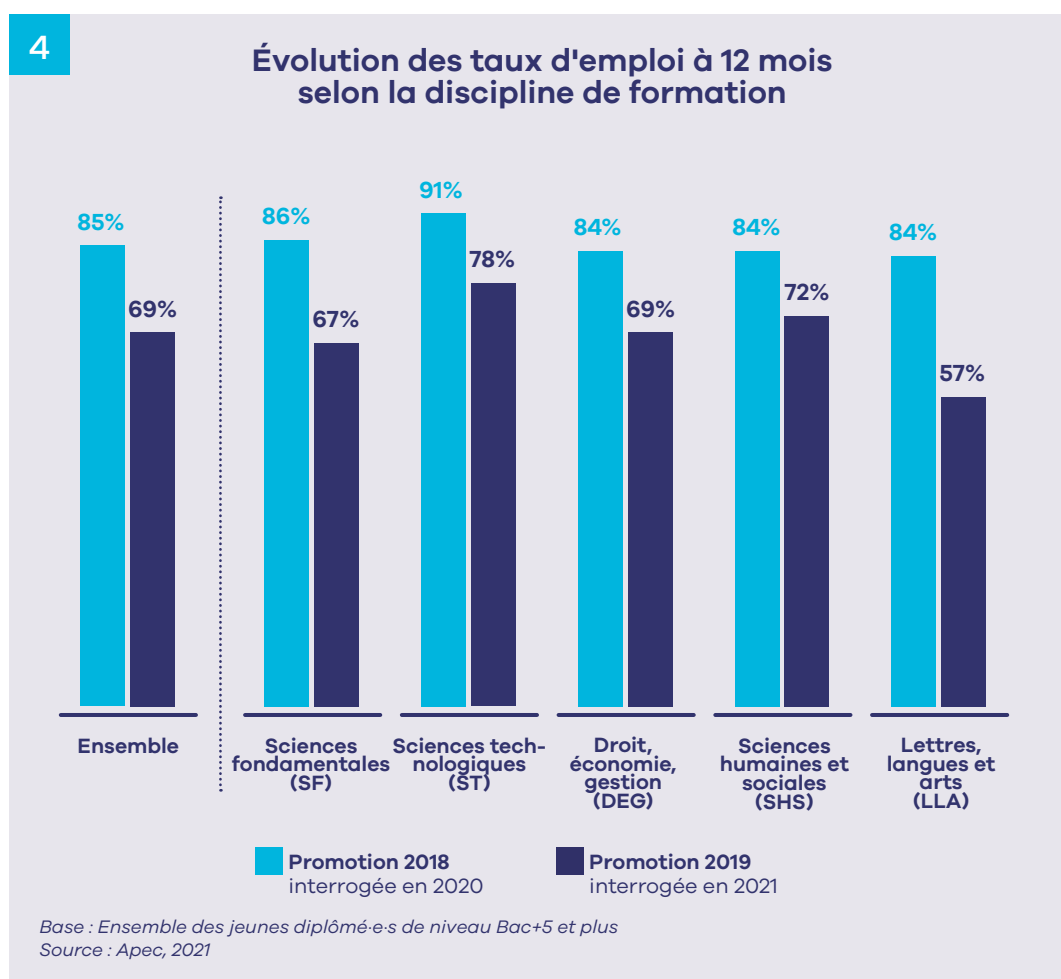
Les disciplines de formation continuent de jouer un rôle clé dans l'insertion professionnelle

Les jeunes diplômé-e-s de 2019 en sciences technologiques (ST) sont les mieux inséré-e-s : 70 % sont en emploi 6 mois après l'obtention de leur diplôme, et 78 % 12 mois après (61 % sont toujours dans leur premier emploi à cette échéance) ⁴. Pour ces deux indicateurs, les taux d'emploi des diplômé-e-s en sciences humaines et sociales (SHS) et en droit-économie-gestion (DEG) suivent la tendance générale. En revanche, les jeunes issus de la filière lettres-langues-arts (LLA) s'en sortent moins bien que leurs homologues : à 6 mois, seulement 53 % sont en emploi et à 12 mois, à peine 6 diplômé-e-s sur 10 sont inséré-e-s.

Si, dans toutes les disciplines, les taux d'emploi à 6 mois et à 12 mois des jeunes

diplômé-e-s 2019 marquent un recul par rapport à la promotion précédente, elles n'ont pas été touchées au même degré. Les baisses ont été relativement moins fortes en ST (-6 points pour le taux à 6 mois et -13 points pour celui à 12 mois) et en SHS (respectivement -10 points et -12 points).

La discipline LLA est celle où les taux d'emploi ont le plus régressé : -20 points pour celui à 6 mois et -26 points pour celui à 12 mois. Alors que pour la vague précédente, cette filière connaissait une insertion similaire aux disciplines DEG et SHS, les diplômé-e-s de 2019 en LLA ont rencontré plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Ce sont eux qui ont le plus pâti de la crise.

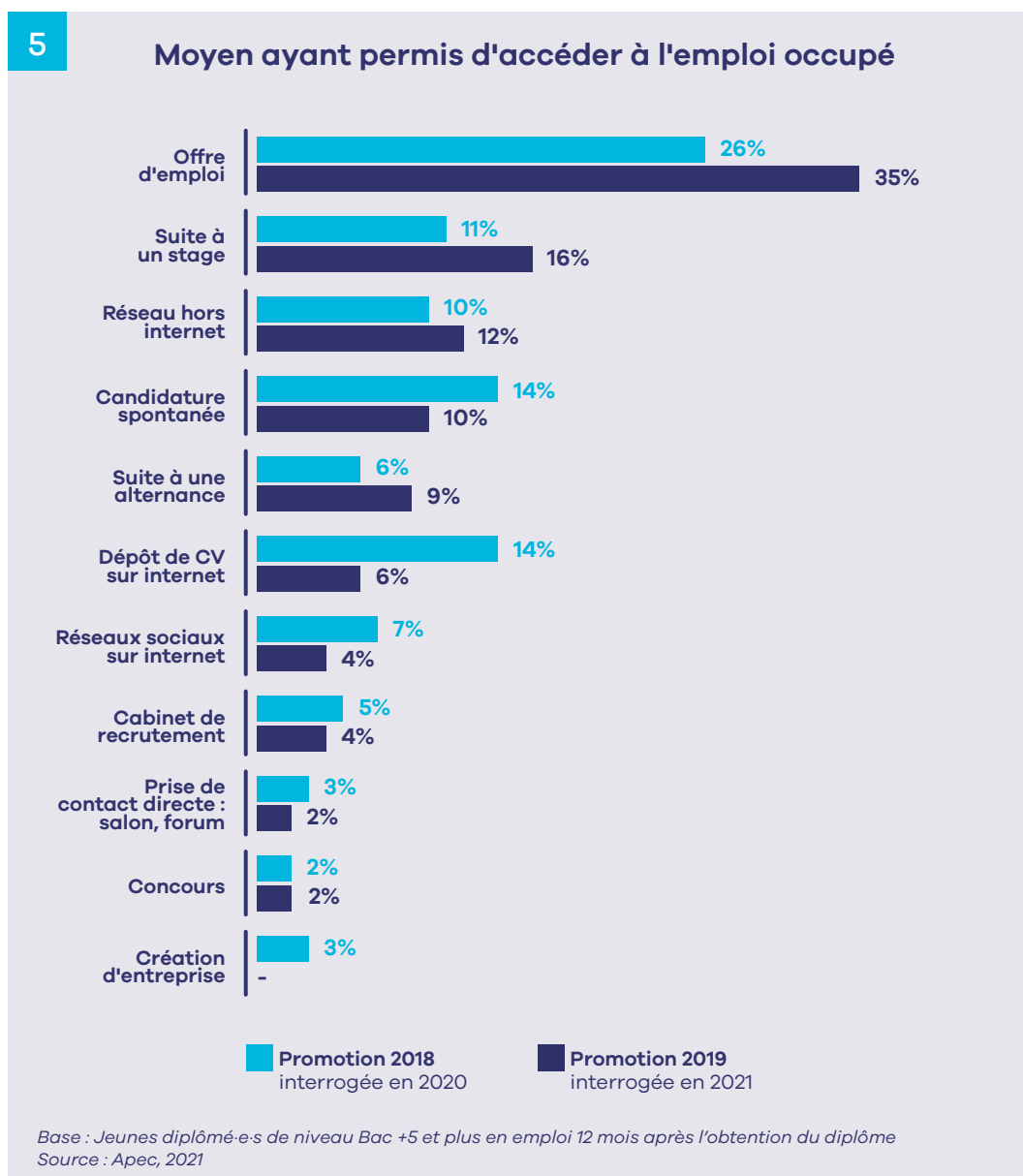


Par rapport à la promotion précédente, les démarches actives ont davantage permis l'accès à l'emploi

La réponse à une offre d'emploi reste le principal canal : elle a permis à plus d'un tiers des jeunes en emploi de trouver leur poste, en augmentation de 9 points en un an **5**.

En revanche, d'autres canaux voient leur poids s'éroder, notamment ceux qui impliquent une démarche des entreprises pour exploiter les CVthèques (14 % vs 6 %, -8 points), leur vivier de candidatures spontanées (14 % vs 10 %, -4 points) ou encore les réseaux sociaux sur Internet (7 % vs 4 %, -3 points).

Les entreprises ont par ailleurs, plus souvent recruté, en proportion, les jeunes diplômé-e-s déjà présent-e-s dans leur structure que dans la promotion précédente. C'est maintenant 25 % des diplômé-e-s qui indiquent avoir obtenu leur poste suite à un stage ou un contrat d'alternance, soit une augmentation de 8 points en un an. Les entreprises, pour celles qui en ont eu la possibilité, ont préféré limiter les risques, et recruter des candidat-e-s qu'elles connaissaient et qu'elles avaient déjà formé-e-s, plutôt que de réaliser des embauches en externe.



03. La crise a également dégradé la qualité de l'insertion des jeunes diplômé·e·s

Les jeunes diplômé·e·s de 2019 en poste sont moins souvent en CDI mais l'accès au statut de cadre reste stable

La dégradation générale de l'insertion et de l'accès à l'emploi pour la promotion 2019 s'accompagne d'une détérioration des conditions d'emploi. En effet, sur un marché de l'emploi peu porteur, les jeunes diplômé·e·s ont fait le choix, pour être en poste, d'accepter des conditions d'emploi qui n'étaient pas toujours conformes à leurs attentes initiales.

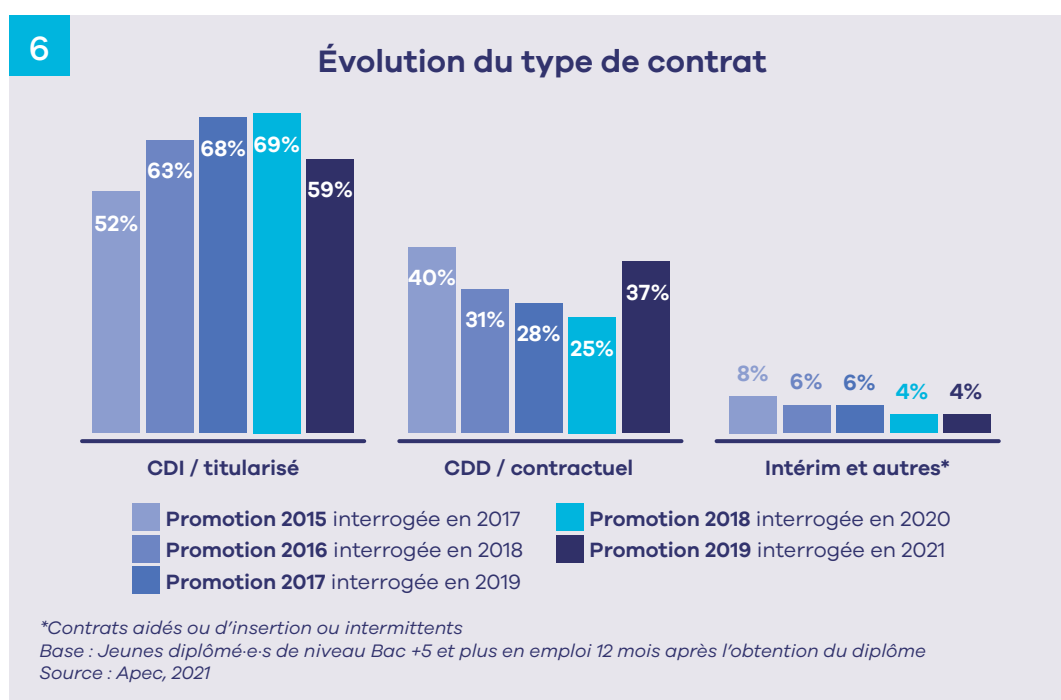
En premier lieu, l'accès à un emploi pérenne se restreint pour les jeunes diplômé·e·s 2019. Davantage de contrats précaires ont été proposés par les entreprises par rapport aux années précédentes. La part des jeunes insérés de la promotion 2019 titulaires d'un contrat à durée déterminée s'élève à 37 %, soit +12 points par rapport à la précédente promotion et le niveau le plus élevé depuis cinq ans ⁶.

En conséquence, la proportion des jeunes en CDI diminue de 10 points, après deux années de stabilité : 59 % des diplômé·e·s

2019 en emploi ont un contrat pérenne, contre 69 % l'année dernière.

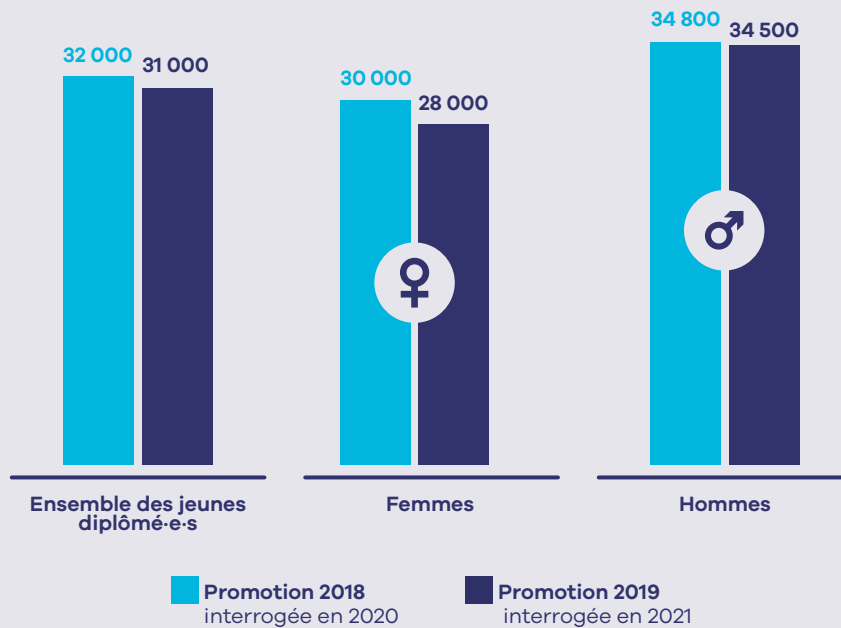
L'accès au statut de cadre reste lui stable : 57 % des diplômé·e·s 2019 en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme occupent un poste de cadre. La proportion était identique l'an dernier. Toutefois, en lien avec la nette baisse du taux d'emploi, seuls 38 % de l'ensemble des diplômé·e·s de la promotion 2019 (en emploi ou sans emploi) occupent un poste cadre, soit 8 points de moins que la promotion 2018 et le taux le plus bas enregistré depuis cinq ans.

L'autre signe de conditions d'emploi moins avantageuses est la baisse des salaires perçus. Ainsi, la rémunération brute annuelle médiane s'élève à 31 000 euros brut par an, contre 32 000 euros l'année dernière (-3 %) ⁷. La rémunération des jeunes femmes est toujours inférieure à celle des jeunes hommes² et a baissé plus fortement en un an : -2 000 euros (-7 %) contre -300 euros (-1 %).



² Inégalités en début de carrière, Apec, collection « Trajectoires, parcours et inégalités », mars 2019.

Rémunération brute annuelle médiane (en euros)



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme
Source : Apec, 2021

Les diplômé-e-s Bac +3/4

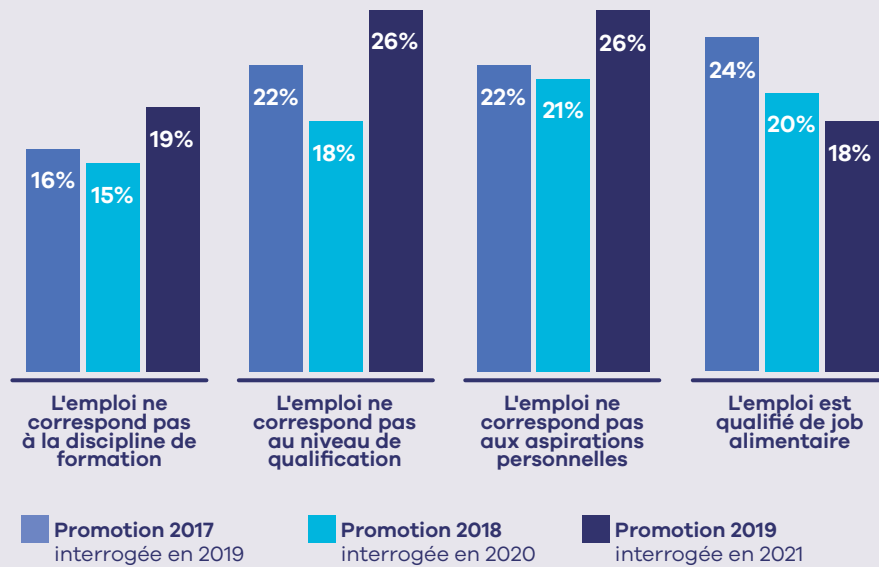
Comme les jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, ceux de niveau Bac +3 ou 4 en poste connaissent une détérioration significative de leurs conditions d'emploi et une forme de déclassement. 54 % seulement d'entre eux bénéficient d'un CDI, contre 63 % l'an dernier. Le statut de cadre ne concerne plus que 8 % des jeunes de niveau Bac +3 ou 4 en emploi de la promotion 2019, *versus* 17 % pour les Bac +3 ou 4 de la promotion 2018 en emploi. Le salaire brut annuel médian décroît légèrement, de 23 000 euros pour la promotion 2018 à 22 200 euros pour celle de 2019.

Afin d'accéder à un emploi, les jeunes diplômé-e-s de 2019 ont également fait preuve d'une plus grande flexibilité quant à certains aspects du poste. Au global, sur l'ensemble des critères, l'adéquation de l'emploi occupé par rapport aux souhaits est en recul.

26 % des jeunes diplômé-e-s en emploi déclarent occuper un poste qui ne correspond pas à leur niveau de qualification (contre 18 % pour la promotion précédente, +8 points) et 19 % un emploi qui ne correspond pas à leur discipline de formation (contre 15 %, +4 points) ⁸. Par ailleurs, 26 % des jeunes diplômé-e-s en emploi disent avoir mis de côté leurs aspirations personnelles (+5 points par rapport à l'année dernière).

La proportion de celles et ceux qui qualifient leur emploi de job alimentaire (défini comme « une activité exercée par nécessité, en attendant d'en trouver une qui correspond vraiment à vos attentes ») diminue légèrement (-2 points). Il est possible que ce soit un effet de la définition elle-même : dans une période de crise grave, les jeunes ne considèrent plus un emploi, quel qu'il soit, comme une solution d'attente, car ils ne pensent plus avoir beaucoup de chances d'obtenir le poste correspondant à leurs souhaits. Quoi qu'il en soit, cette part demeure non négligeable et concerne toujours près d'un.e jeune diplômé.e en emploi sur cinq.

Adéquation de l'emploi avec la qualification, la formation et les aspirations



Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2021

Dans ce contexte, les jeunes de la promotion 2019 ont moins cherché à quitter leur premier emploi que les promotions précédentes. Pour les jeunes diplômé-e-s en emploi qui ont déjà occupé un emploi, les départs de l'emploi précédent à leur initiative ont reculé par rapport à l'année

dernière. Ces départs, qu'ils aient pris la forme d'une démission ou d'une interruption de la période d'essai, sont en baisse de 11 points, de 26 % à 15 %. Les fins de CDD restent la principale raison du départ de la précédente entreprise (68 %, + 7 points).

Les jeunes en recherche d'emploi sont prêts à faire de nombreuses concessions pour accéder à l'emploi

12 mois après l'obtention de leur diplôme, 3 jeunes diplômé-e-s de la promotion 2019 sur 10 étaient en recherche d'emploi. Dans le contexte actuel de crise, ces jeunes diplômé-e-s affichent un niveau de pessimisme particulièrement élevé par rapport à la vague précédente : 56 % sont pessimistes par rapport à leur recherche d'emploi contre 41 % pour la promotion précédente, soit une hausse de 15 points ⁹. C'est le plus fort taux enregistré depuis cinq ans, pour la première fois, la part des jeunes diplômé-e-s sans emploi pessimistes pour leur recherche d'emploi devient majoritaire.

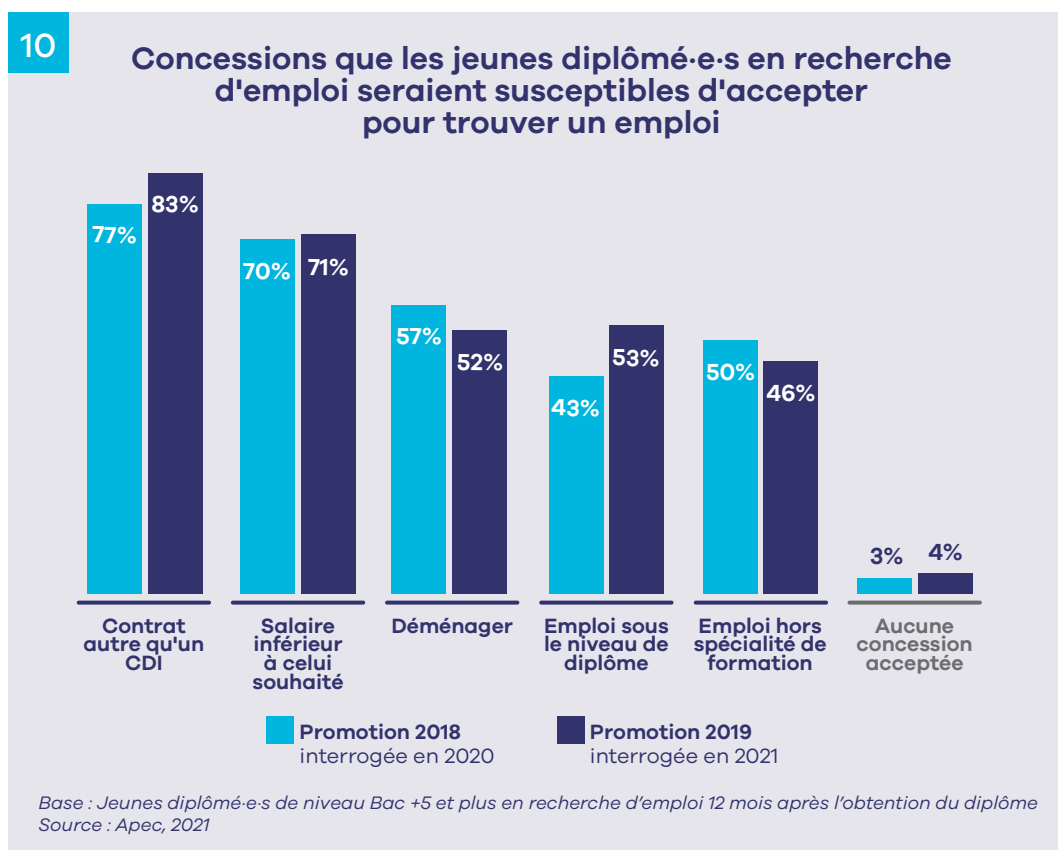
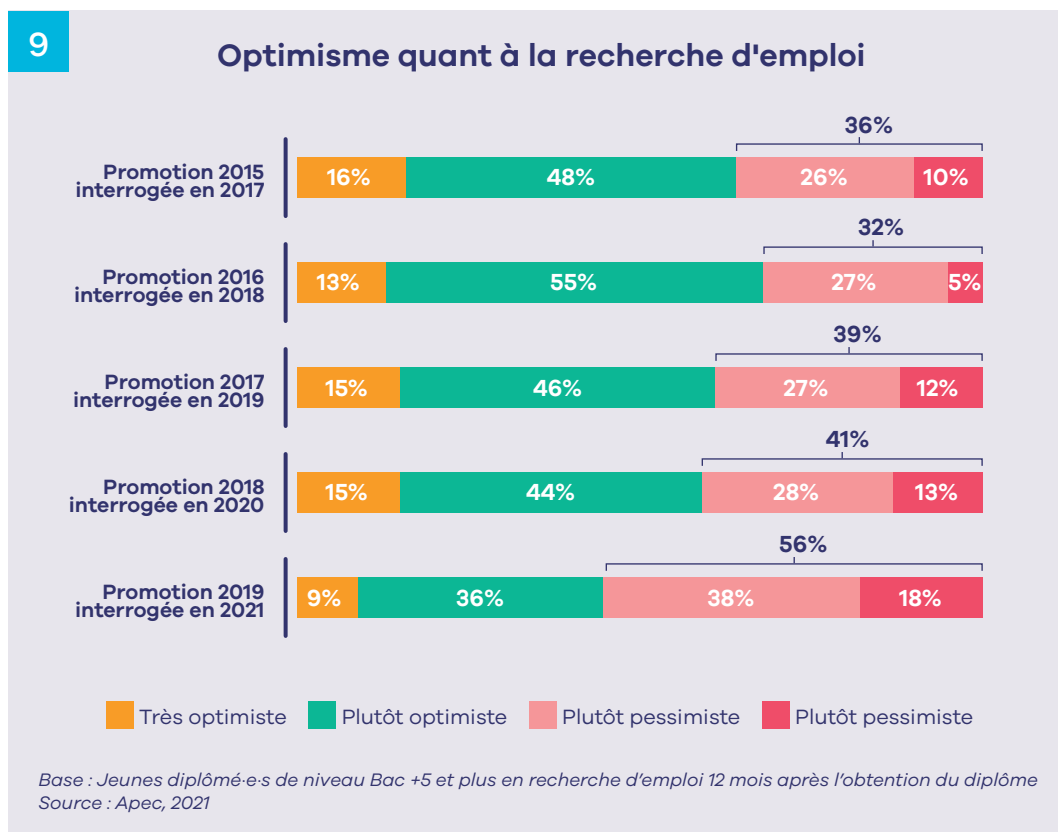
Dans ce contexte particulièrement incertain, les diplômé-e-s 2019 sans emploi apparaissent prêt-e-s à davantage de concessions pour trouver un emploi que celles et ceux des promotions précédentes.

En particulier, 83 % sont prêts à accepter un contrat qui ne soit pas un CDI, soit une progression de 6 points par rapport à la vague précédente ¹⁰. C'est le premier critère sur lequel les jeunes diplômé-e-s s'accordent à faire un compromis. Ils sont aussi 7 sur 10 à envisager d'accepter un salaire inférieur à celui envisagé.

Enfin, le fait d'occuper un emploi qui ne correspondrait pas à leur niveau de diplôme, évoquant le concept de déclassement social, progresse dans les esprits : plus de la moitié des jeunes en recherche se disent prêts à l'accepter, soit une progression de 10 points par rapport à la promotion précédente.

À noter que si les concessions sur ces différents critères progressent par rapport à la vague d'interrogation 2020, des niveaux

aussi élevés voire plus élevés ont déjà été enregistrés lors des vagues d'interrogation précédentes.



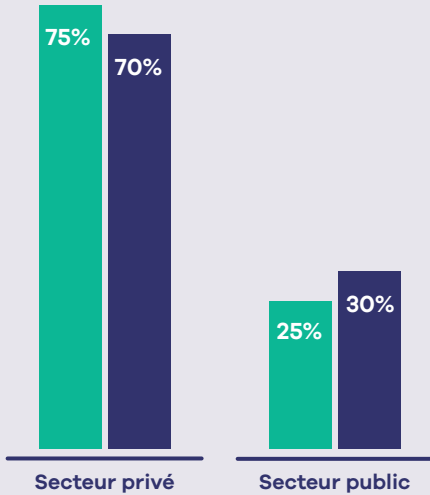
04. Principaux éléments statistiques sur l'emploi occupé



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s (en emploi ou non)
Source : Apec, 2021

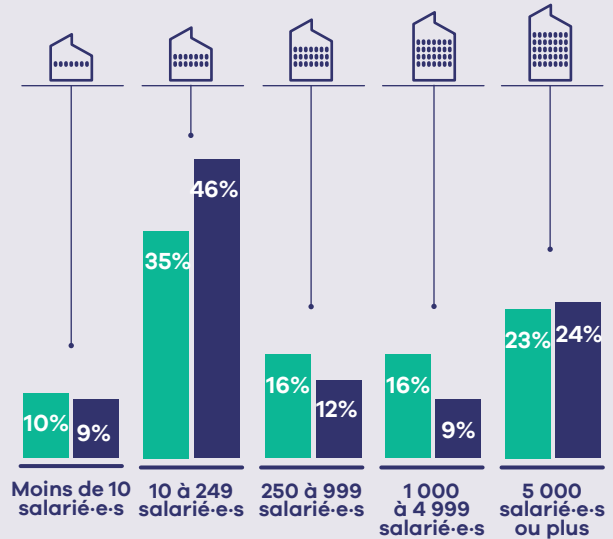
Profil de l'entreprise employeuse

Secteur juridique de l'entreprise



Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2021

Taille salariale de l'entreprise

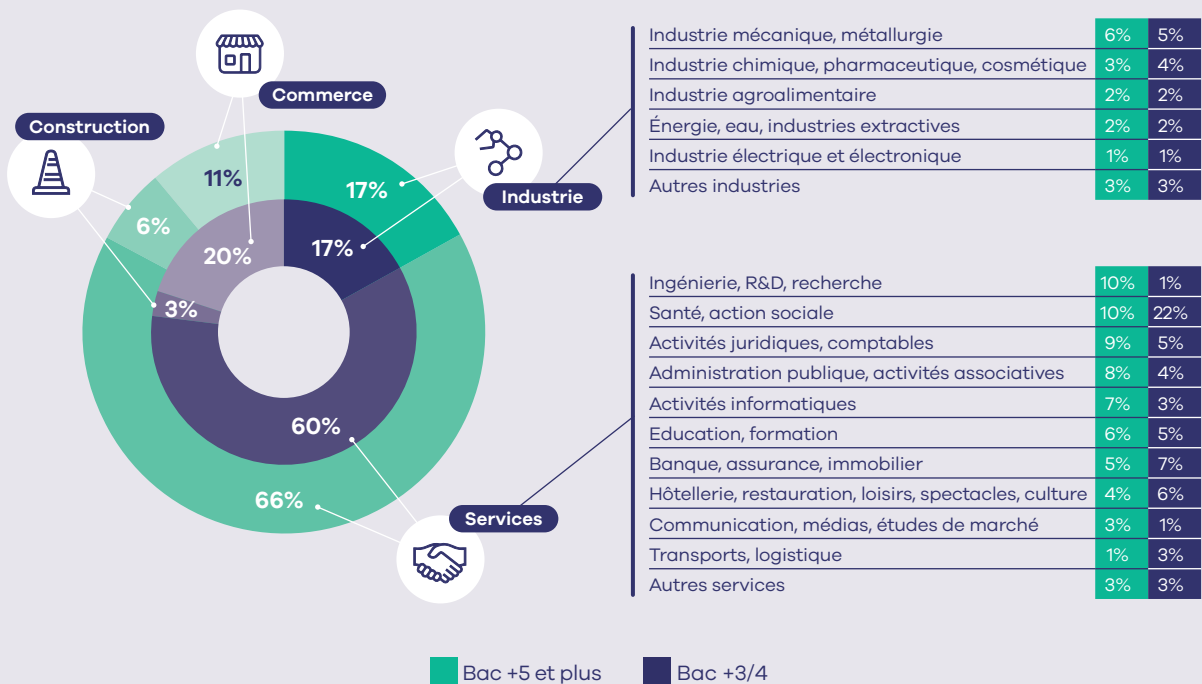


Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2021

Bac +5 et plus

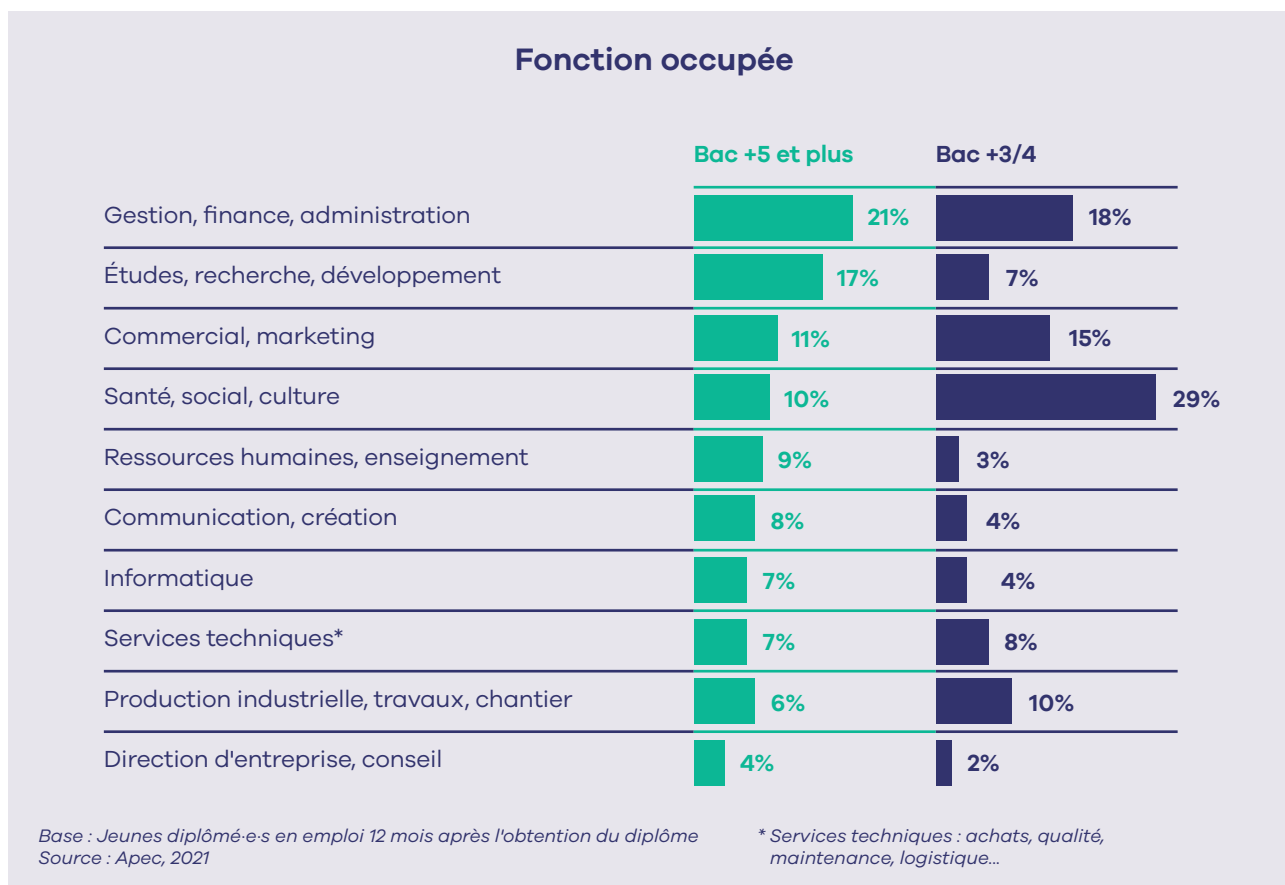
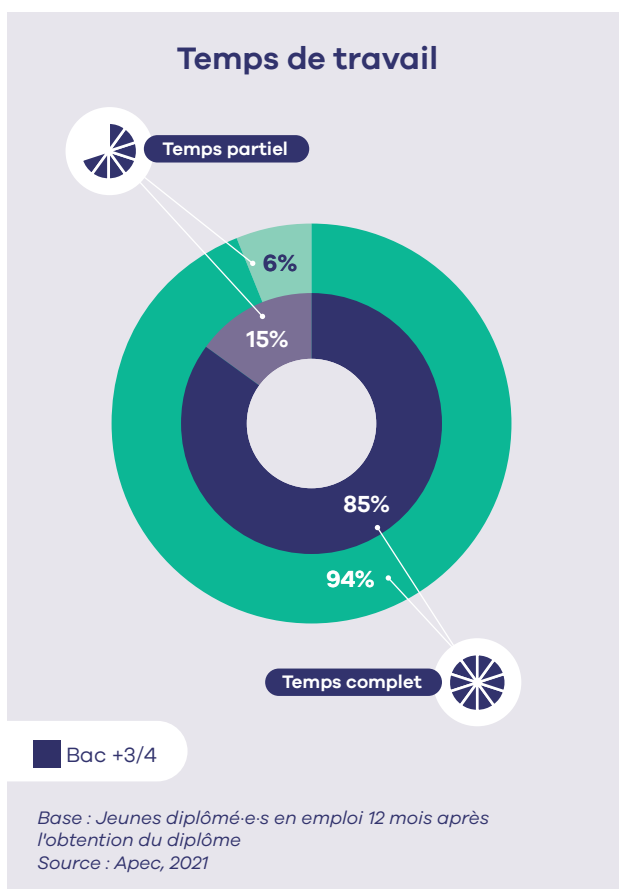
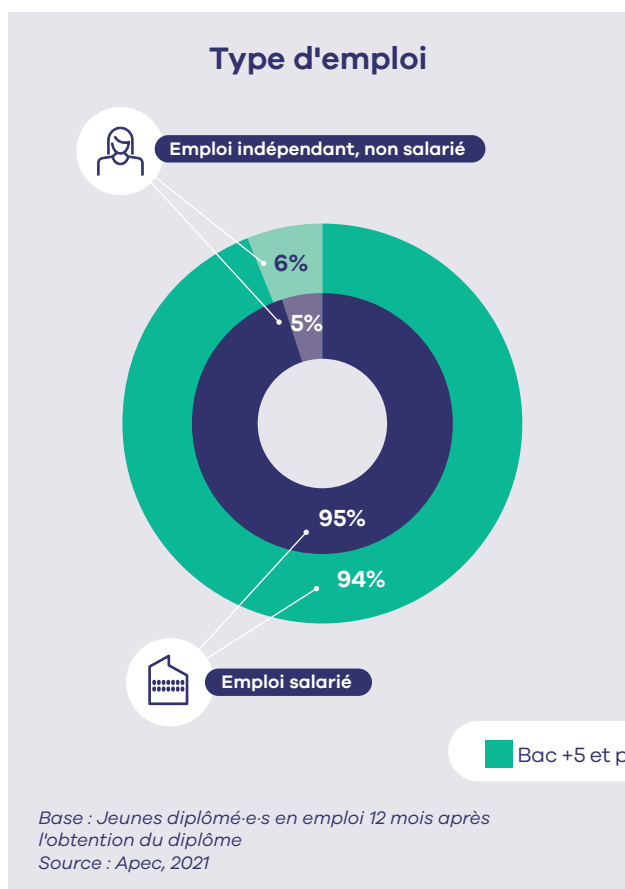
Bac +3/4

Secteur d'activité de l'entreprise

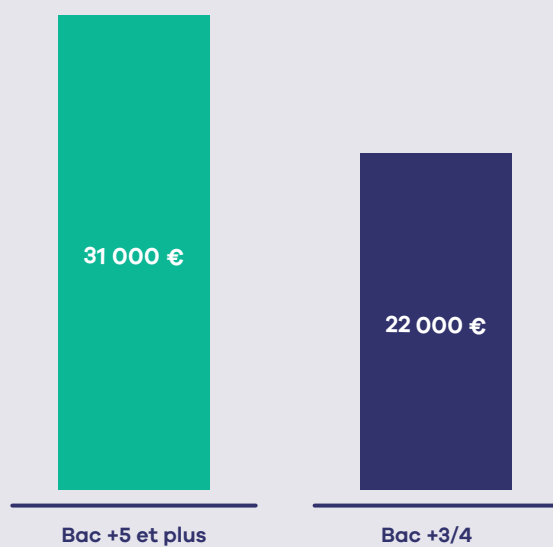


Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2021

Caractéristiques du poste



Rémunération brute annuelle médiane



 La médiane est la valeur telle que la moitié des répondants se situent en dessous, et l'autre moitié au-dessus.

Base : Jeunes diplômé-e-s en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2021

L'observatoire de l'emploi cadre



RECRUTEMENT
PRÉVISIONS
& PROCESSUS



TRAJECTOIRES
PARCOURS
& INÉGALITÉS



COMPÉTENCES
MÉTIERS
& SOCIÉTÉ

L'observatoire de l'Apec réalise des études pour mieux comprendre le marché de l'emploi des cadres et anticiper les tendances à venir, en matière de modalités de recrutement et de fidélisation, de processus de mobilité, d'évolution des métiers et des compétences.

Les études publiées s'articulent autour de trois grands axes :

- > Analyser les besoins, les difficultés et les processus de recrutement des cadres ;
- > Comprendre les trajectoires des cadres, leurs parcours et les inégalités qui peuvent en résulter ;
- > Révéler les évolutions des métiers et des compétences des cadres en lien avec les transformations sociétales.

LES DERNIÈRES ÉTUDES PARUES DANS LA COLLECTION « TRAJECTOIRES : PARCOURS ET INÉGALITÉS »

- > Inégalités femmes-hommes chez les cadres, mars 2021.
- > Les salaires dans 43 fonctions cadres, septembre 2020.
- > Baromètre 2020 de la rémunération des cadres, septembre 2020.
- > Panorama 2020 des mobilités professionnelles des cadres, juillet 2020.



Toutes les études de l'Apec sont disponibles gratuitement sur le site www.corporate.apec.fr > Nos études



Suivez l'actualité de l'observatoire de l'emploi cadre de l'Apec sur Twitter : @Apec_Etudes

ISSN 2681-2827 (Collection Trajectoires)

ISSN 2606-4030

MAI 2021

Cette étude a été réalisée par la direction Données, études, analyses (DDEA) de l'Apec.

Directeur de la DDEA : Pierre Lamblin.

Responsables du pôle études : Emmanuel Kahn, Gaël Bouron.

Equipe projet : Christophe Thill, May Cha.

Maquette : Artlequin.fr - Ludovic Bouliol

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 boulevard Brune – 75689 Paris Cedex 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0 809 361 212

Service gratuits + prix d'un appel

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

*prix d'un appel local

© Apec. Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des Cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une oeuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CPME, U2P, CFDT Cadres, CFE-CG C, FO-Cadres, CFTC Cadres, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).